



transfert d'argent à un tiers

Par **Carmillon**, le **08/08/2012** à **16:09**

Bonjour,

Je souhaite transférer de l'argent chaque mois vers le Livret d'Epargne Populaire d'un ami. N'ayant pas les conditions requises pour en ouvrir un je voulais savoir si c'était légal. Et si oui, dois-je déclarer quelque chose aux impôts.

Je compte mettre minimum 500euros dessus par mois environ.

Merci

Par **youris**, le **08/08/2012** à **17:27**

bjr,

vous pouvez faire ce transfert mais cet argent déposé sur le livret de votre ami lui appartiendra.

en outre ce faisant vous contournez les conditions imposées pour ce type de livret et si votre ami refuse de vous rendre cet argent, le tribunal lui donnera sans doute raison..

par ailleurs le plafond de ce type de livret est limité à 7700 €.

cdt